

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 décembre 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Fabrice Calame, conseillers municipaux
Absents	Marc Botbol, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projet de compte rendu administratif et financier pour 2020 : remarques éventuelles
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos : demande de naturalisation

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres du Conseil municipal pour la dernière séance de l'année. Elle précise qu'il y a une demande d'ajouter à l'ordre du jour un projet de résolution arrivé tardivement. Elle propose à M. Calame d'en faire la lecture avant de voter une éventuelle modification de l'ordre du jour.

M. Calame donne la lecture du projet de résolution intitulé « *Pour une information des élu-es municipaux aux enjeux énergie/climat* » (voir annexe 1).

Mme la Présidente demande au Conseil de se prononcer sur l'ajout de cette résolution à l'ordre du jour de la séance, après le point 5.

- **Par 4 OUI et 11 NON, les membres du Conseil municipal refusent d'ajouter cette résolution à l'ordre du jour ; cet objet sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communication des Président-e-s de commission

Mme Véronique Hirsch informe que la commission sociale, jeunesse, sport et communication s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal. Lors de la séance du 24 novembre, les commissaires se sont penchés sur les critères d'attribution des subventions. La Mairie a présenté des documents très bien faits et la commission continuera son travail en janvier. Lors de la séance du 8 décembre, MM. Patrick Hess et Jacques-André Schneider sont venus présenter le projet pour la poursuite d'Assemblage, avec une demande de subvention permettant à ce festival de se projeter dans l'avenir. Le sujet sera repris en janvier et renvoyé commission des finances le cas échéant.

Mme Schneider-Bidaux fait un rapport succinct de la commission développement durable et infrastructure. Cette dernière s'est réunie deux fois. Le premier sujet a été le projet de plan lumière ; la commission a décidé de continuer le travail et de trouver des projets pouvant déboucher sur propositions concrètes qui seront votées par ce Conseil municipal. Lors de la deuxième séance, la commission s'est penchée sur un règlement de projet de subvention de CHF 50'000 pour les énergies renouvelables. Les membres se sont mis d'accord sur le nom de cette subvention qui sera « subvention énergie Troinex ». Un accord a été trouvé sur certains critères et il est attendu un retour de la part de la Mairie en vue de l'élaboration d'un projet concret.

4. Communication de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Annulation du repas de Noël des Aînés et de l'apéritif de Noël : M. Lavorel informe que la Mairie a malheureusement dû prendre la décision d'annuler les deux manifestations prévues en cette fin d'année : le repas de Noël des Aînés du 16 décembre et l'apéritif de Noël qui était prévu le 23 décembre à la place de la Mairie. L'Exécutif avait encore bon espoir, en début de semaine passée, de pouvoir organiser ces deux événements, mais les dernières décisions du Conseil d'Etat, qui imposent notamment le port du masque à l'extérieur lorsqu'il y a des regroupements de personnes, l'ont obligé à annuler l'apéritif extérieur du 23 décembre.

En ce qui concerne le repas des Aînés, qui rencontrait un beau succès puisque 70 personnes étaient inscrites au milieu de la semaine passée, la Mairie a estimé qu'il n'était pas possible de maintenir un événement qui réunira un assez grand nombre de personnes âgées à l'intérieur alors que dans le même temps, un apéritif à l'extérieur était annulé.

M. le Maire regrette de n'avoir pu maintenir ces deux manifestations qui sont importantes pour le lien social et la convivialité. Il relève par ailleurs qu'il n'est pas optimiste concernant la soirée des Vœux du Maire et de la remise du Mérite Troinésien prévue le vendredi 7 janvier. Une décision sera prise dans le courant de cette semaine.

Motion du Conseil municipal concernant la sécurité et les nuisances sonores dues à la circulation sur les routes cantonales : Suite au vote du Conseil municipal du 13 septembre dernier, la Mairie a envoyé la motion M42 au Conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures en lui demandant de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires. M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat, a répondu en date du 22 novembre 2021 et M. Lavorel donne lecture d'extraits de sa réponse, dont une copie sera envoyée aux conseillers municipaux :

« Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que je suis favorable à votre demande de baisse de vitesse à 30 km/h sur les axes traversant la commune aux endroits où se situent les habitations.

Je vous informe que cette mesure doit faire l'objet d'un rapport sommaire permettant d'évaluer et de fournir les éléments démontrant la nécessité et l'opportunité, conformément aux articles 7LMCE, 32 alinéa 3 LCR et 108, al. 4 OSR.

Vous trouverez ci-joint, à titre d'exemple, le rapport explicatif adopté dans le cadre d'une réduction de la vitesse maximale à 30 km/h en traversée de Vandoeuvres.

Concernant la sécurité des piétons et des cyclistes, le Conseil d'Etat oeuvre à la promotion des mobilités alternatives avec une poursuite d'objectifs ambitieux visant à réduire l'empreinte carbone et amorcer une transition écologique respectueuse pour l'environnement, y compris pour les traversées de villages. A ce titre, le département des infrastructures s'engage à poursuivre le développement des pénétrantes cyclables, mais aussi la réalisation d'un maillage cyclable à une échelle intercommunale.

En ce qui concerne la commune de Troinex, la proximité du bâti ainsi que la présence du patrimoine arborisé de part et d'autre de la chaussée ne facilite pas l'insertion de bandes, de pistes cyclables ou l'élargissement de trottoirs sur son territoire.

Dès lors, depuis quelques années, pour tous les projets d'urbanisation sur domaine privé le long de la route de Troinex, une gestion des limites de construction ainsi que des réservations pour le domaine routier ont été entreprises, afin d'assurer à l'avenir des itinéraires continus et sécurisés. Il apparaît opportun de poursuivre cette démarche de réservation foncière, qui s'inscrit dans une volonté d'améliorer le confort des mobilités douces pour la commune de Troinex ».

La Mairie a déjà pris contact avec notre bureau d'ingénieur qui s'occupe de la mobilité afin qu'il fasse une offre pour établir le rapport mentionné dans le courrier de M. Dal Busco. M. Lavorel conclut en relevant que ce dossier sera repris lors d'une prochaine séance de la commission urbanisme, mobilité et grands projets.

Projet de nouvelle ligne de bus : M. le Maire rappelle que lors de la séance du 15 novembre dernier, il informait le Conseil que les autorisations de construire pour les travaux à réaliser aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi qu'au chemin du Claiset avaient été délivrées à la fin du mois d'octobre.

Malheureusement, mais cela n'a pas beaucoup surpris la Mairie, un recours a été déposé contre les 3 autorisations qui concernent ce projet. Les recourants sont une cinquantaine de personnes, domiciliées pour la plupart au chemin de Drize (env. les deux tiers), les autres étant des habitants du chemin de Saussac et d'autres chemins à proximité. L'Exécutif a mandaté un avocat, Maître Romain Jordan, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans ce dossier. Il est relevé par ailleurs que ce recours est interjeté contre une décision du Département du territoire et que ce dernier devra également prendre position et répondre aux arguments des recourants.

Malgré ce recours, la Mairie va bien sûr continuer les démarches pour faire avancer ce projet. Elle a reçu les offres de plusieurs entreprises pour les travaux à réaliser afin de mettre en place la nouvelle ligne de bus. L'ingénieur va procéder à l'analyse des soumissions et la demande de crédit sera présentée à la commission Développement durable et infrastructures en principe au mois de janvier.

Dénomination des deux nouvelles rues du Parc des Crêts : la Mairie avait informé le Conseil il y a quelques mois des difficultés qu'elle rencontrait pour faire accepter ses propositions de noms pour les deux nouvelles voies du Parc des Crêts. En effet, tant la Commission de la nomenclature, qui étudie et préavise les dossiers, que le Conseil d'Etat ont refusé, malgré l'insistance de la commune, le nom « Rose-Marie RIVA » en raison de sa ressemblance avec la rue Alice-RIVAZ à Champel. Par conséquent, l'Exécutif a dû nous résoudre à abandonner cette proposition et a décidé de retirer l'autre proposition (Isabelle DESJACQUES), étant donné que ces deux premières femmes conseillères municipales étaient entrées en fonction en même temps.

Après réflexion, la Mairie a les nouvelles propositions suivantes pour la dénomination de ces rues ; il s'agit de deux personnes qui ont reçu le Mérite Troinésien et surtout qui se sont distinguées chacune à leur manière. Il s'agit de :

- Madame Jeanne LAVERGNAT, qu'il n'est plus nécessaire de présenter et qui, avec son mari, aida de nombreuses personnes juives à traverser la frontière durant la seconde guerre mondiale.
- Et de M. Jean-Jacques ASPER, un montagnard émérite, qui est un des premiers alpinistes à avoir presque gravi le Mont Everest, en 1952. Il est le plus jeune de cette cordée genevoise et ils se sont arrêtés à 500m du sommet. Ils sont redescendus et une cordée anglaise a conquis l'année suivante, avec la même voie. La cordée anglaise a rendu honneur à la cordée genevoise qui avait ouvert la voie

grâce à laquelle ils ont pu arriver jusqu'en haut. Il y a une crevasse qui a été nommée Asper car étant le plus jeune, il a fait le balancier pour accrocher l'échelle de l'autre côté et permettre à la cordée de traverser.

M. Lavorel souhaite avoir l'avis du Conseil concernant ces propositions avant de les soumettre à la Commission cantonale de nomenclature.

La Présidente demande si les conseillers municipaux ont des remarques ou des objections. M. Berthet trouve ces noms très bien, même si celui de M. Asper est moins connu. M. Berthet relève que ce dernier est décédé il y a 2 ou 3 ans, âgé de 92 ans, accidentellement en nettoyant le toit de sa maison.

M. Odier est également favorable à ces propositions, même s'il regrette que les premiers noms n'aient pas été retenus.

M. le Maire ajoute que les familles concernées ont été informées et y sont favorables.

Il n'y a pas d'autres remarques et la Présidente constate que l'ensemble du Conseil donne son accord.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Remplacement du responsable d'équipe de la FASe : Mme B. Hirsch rappelle que le précédent responsable d'équipe de la FASe avait démissionné au mois de juin et avait été remplacé par un intérimaire. Le recrutement d'un-e nouveau/elle responsable a eu lieu cet automne et la personne retenue est Mme Sandrine Queiroga, qui est déjà connue à Troinex puisqu'elle avait remplacé l'actuelle coordinatrice région, Mme Paola Ferretti, durant un congé d'une année. Cette personne n'est donc pas nouvelle et Mme Hirsch se dit optimiste sur ces changements. Mme Queiroga connaît bien les enjeux et l'équipe en place et elle a un bon contact avec les jeunes et avec les autorités. Elle commencera son activité le 1^{er} mars, car elle est actuellement coordinatrice dans un autre secteur.

Quarantaines parmi les collaborateurs du GIAP : Le GIAP a communiqué aux parents, vendredi soir, que suite à de nombreuses absences dues à quarantaines d'enfants dans les familles des collaborateurs et collaboratrices, il ne serait pas possible d'assurer la sécurité et un encadrement suffisant des enfants durant cette semaine. A partir d'aujourd'hui, il n'y aura donc pas d'activités parascolaires durant toute la semaine. Le GIAP sera à même de réassurer le parascolaire à partir de lundi prochain, pour les 3 derniers jours avant les vacances.

Ce ne fut pas une décision facile à prendre pour le GIAP et le DIP a été mis au courant en fin de semaine passée. Il y a eu une bonne compréhension des parents et aucun mécontentement n'est parvenu au GIAP. Cet événement soulève toutefois la question de la responsabilité communale d'assurer un service qui est délégué. Mme Hirsch a communiqué avec la directrice du GIAP afin de savoir s'il y a une structure ou une manière de faire pour éviter ce genre de situation, car il a fallu se reposer entièrement sur les parents pour prendre en charge les enfants alors qu'il s'agit d'une tâche communale.

A la question de la Présidente de savoir si le restaurant scolaire a également été fermé, Mme Béatrice Hirsch répond par l'affirmative et précise que les cuisines scolaires ont été informées.

Communications de M. Marc Truan, adjoint :

Criminalité à Troinex : M. Truan explique que la Mairie a été interpellée fin novembre par un habitant du quartier des Saussac signalant que trois de ses voisins avaient été victimes de cambriolages tout récemment. M. l'adjoint a rencontré quelques jours après les représentants de la Police municipale de Veyrier, ainsi que ceux de la police de proximité du poste de Carouge en charge de notre secteur, avec lesquels les statistiques concernant la commune pour les années 2020 et 2021 ont été analysées.

En termes de cambriolages, force est de constater qu'il y a une baisse sur cette période, probablement liée à un effet pandémie, les gens étant probablement d'avantage présents à domicile. La moyenne pour 2020 s'élevait à 1,6 cambriolages par mois, soit 20 sur l'année, et en 2021 à 1,5, donc 17 cas, dont 3 cas en novembre qui sont probablement ceux qui ont été rapportés. Au début de législature précédente, la moyenne se situait autour de 4 cas par mois, puis elle est passée à environ 3 cas, voire moins.

M. Truan fait remarquer que la commune n'a pas effectué un travail particulier qui pourrait expliquer cette baisse, mais il rappelle la mise en place de la collaboration avec les APM de Veyrier en 2016 tout en maintenant des rondes de Protectas dans les quartiers, la nuit et les week-ends. D'autre part, la collaboration qui s'est mise en place entre les polices genevoises et françaises pour surveiller Genève Sud a certainement produit quelques résultats. La police observe en moyenne une baisse des événements sur la commune, tous types d'événements confondus, même pour les nuisances liées au bruit. Alors que ces problèmes sont en hausse en général au niveau du canton, en raison de la pandémie probablement, ils

sont en baisse de près de 50% à Troinex avec 31 cas en 2020 et 22 en 2021. Il est en revanche observé une augmentation des accidents de la circulation avec 14 cas répertoriés sur la commune en 2020 et déjà 20 cette année à fin novembre. M. Truan a donc demandé à disposer d'une cartographie des lieux où se sont produits ces accidents afin de voir comment il serait possible d'y remédier, dans le cadre des réflexions menées sur la mobilité et le trafic.

Vérification par les communes des identités des futurs bénéficiaires des démarches administratives en ligne : En réponse à une demande du Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises a donné son accord pour associer les communes à la vérification des identités des futurs bénéficiaires des démarches administratives en ligne.

L'ACG a estimé que l'implication des communes dans cette procédure avait un réel intérêt de proximité et permettrait peut-être d'encourager un plus grand nombre de personnes à utiliser cette prestation.

Ainsi, dès le 4 avril 2022, les personnes qui souhaiteront obtenir un compte « e-démarches » auront trois possibilités :

- Effectuer la demande en ligne sur le site de l'administration cantonale, comme jusqu'à présent.
- Aller s'inscrire aux guichets de l'Office cantonal de la population ou de l'Administration fiscale, également comme cela est possible aujourd'hui.
- S'inscrire à la mairie de la commune de domicile.

Cette nouvelle tâche confiée aux communes ne devrait pas représenter une charge de travail trop importante, surtout pour une petite commune comme Troinex.

5. Projet de compte rendu administratif et financier pour 2020 : remarques éventuelles

M. Truan rappelle que ce projet est soumis au Conseil pour information et relecture. Il demande aux conseillers de faire part de leurs commentaires et ajoute que ce projet ne nécessite pas de vote formel. La procédure veut simplement que les conseillers en aient connaissance avant qu'il soit publié.

M. Ronchietto propose de transmettre les quelques coquilles qu'il a constatées par écrit, ce que M. le Maire approuve.

Il n'y a pas d'autres remarques concernant ce projet de compte rendu administratif et financier pour 2020

6. Propositions individuelles et questions

Aucune.

7. Huis clos : Demande de naturalisation

La séance se poursuit à huis clos, pour l'examen de demandes de naturalisation.

Mme la Présidente lève la séance à 20h40.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Brigitte Schneider-Bidaux

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Projet de résolution

De Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Stéphane Sizonenko, Alexandre Moraga et Fabrice Calame

Pour une information des élu-es municipaux aux enjeux énergie/climat

Le Canton de Genève et la Suisse bénéficient d'une qualité de vie et d'un environnement social et technologique de très haute qualité. Cette « qualité de vie » développée au cours de 19^{ème} et 20^{ème} siècle grâce au « progrès » social et technologique a permis notamment de voir notre espérance de vie, notre richesse par habitant, notre confort et notre sécurité évoluer positivement et continuellement durant plusieurs décennies. En ce début de 21^{ème} siècle nous nous rendons cependant compte que ce « progrès » nous amène sur une trajectoire rendant possiblement la planète inhabitable d'ici à la fin du siècle par le dérèglement climatique que provoquent nos émissions de gaz à effet de serre.

La communauté scientifique nous alerte depuis plus de 50 ans, en témoigne le rapport Meadows pour le Club de Rome qui dès 1972 démontrait déjà qu'une croissance sans limite mettra inévitablement en danger nos sociétés et notre environnement.

Durant ces 50 dernières années, de congrès mondiaux en congrès mondiaux, de protocole de Kyoto en Accord de Paris, à aucun moment nos émissions n'ont diminué. Malgré les explications, les déclarations tant des scientifiques que des artistes ou des responsables politiques, la notion « d'urgence climatique » n'est encore pas comprise, ni appliquée, de manière égale au sein de la population. Certains pensent encore que la solution viendra d'elle-même, que les efforts seront minimes ou qu'une adaptation voire une « réparation » est possible. D'autres s'engagent sur des chemins de sobriété drastiques, dans des modèles alternatifs profonds qui semblent difficilement extensibles aux 8 milliards d'êtres humains de notre planète.

Dans l'éventail de ces actions, de ces réactions, un individu a entamé une action individuelle singulière et courageuse. Guillermo Fernandez a entamé une grève de la faim et a demandé à ce que la question du dérèglement climatique soit abordée par nos instances politiques avec le sérieux nécessaire. Pour ce faire il a souhaité que l'assemblée fédérale dans sa totalité reçoive l'information scientifique la plus claire et complète que possible afin qu'elle puisse ensuite prendre ses décisions en toute connaissance de cause. Cette demande a été entendue, et au printemps prochain l'assemblée fédérale recevra une information claire, neutre et scientifique de la part de chercheuses et chercheurs de différentes disciplines.

Notre résolution ne demande pas de soutenir, de cautionner, d'applaudir ni de juger ce qui reste avant tout un choix et un engagement personnel. Notre résolution demande à ce que la proposition de M. Fernandez, qui nous semble particulièrement sensée quel que soit le moyen qu'il a décidé d'employer pour la faire connaître, soit traduite en acte également à l'échelon local.

En tant qu'élu-es nous serons appelé-es à prendre des décisions qui auront un impact sur nos concitoyennes et qui engageront notre commune, ville, village sur plusieurs décennies. Ces décisions doivent être éclairées par la connaissance claire des enjeux autour des questions d'énergie et de climat.

Par ces motifs, le Conseil municipal de la Commune de Troinex demande que l'Association des Communes Genevoises :

- * Organise une information sous forme de conférence à destination de l'ensemble des élu.es municipaux du Canton
- * Enregistre et mette à disposition de la population genevoise cette conférence.
- * S'assure que cette formation s'appuie sur des données scientifiques fiables validées par des instances telles que le GIEC ou l'OMM.
- * S'assure que cette conférence intègre les données et mesures exprimées dans le Plan Climat Cantonal ainsi que dans « l'Etude exploratoire Neutralité Carbone à Genève en 2050 ».